

Réseau Africain d'Assurance Qualité (AfriQAN)

Réunion virtuelle du Conseil Exécutif

Mercredi 29 juillet 2020

Présents

- | | |
|--|---|
| 1. President | — Pr Bertrand Mbatchi (CAMES, Burkina Faso) |
| 2. Vice-President | — Dr. Noel Saliu (NUC, Nigeria) |
| 3. Trésorier | — Pr. Ana Maria Nhampule (CNAQ, Mozambique) |
| 4. Représentant d'Afrique d'Ouest | — Pr Lamine Gueye (ANAQ-Sup, Sénégal) |
| 5. Représentant d'Afrique d'Est
Kokuberwa Katunz-Mollel | — Pr Charles Kihampa, représenté par le Dr.
(TUC, Tanzania) |
| 6. Représentant d'Afrique Australe | — Pr Victor Polaki (CHE, Lesotho) |
| 7. AUA
par Pr Jonathan Mba) | — Pr. Etienne Ehile (AUA, Ghana, représenté
par Pr Jonathan Mba) |
| 8. Coordinateur d'AfriQAN | — Pr Jonathan Mba (Secrétariat d'AfriQAN, Ghana) |

Observateurs

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Mr. Zakari Lire | — CAMES, Burkina Faso |
| 2. Mr. Assalih Jaghfar | — CAMES, Burkina Faso |
| 3. Mme Gabrielle Hansen | — Secrétariat d'AfriQAN, Ghana (Secrétaire) |
| 4. Mme Alexandra Johnson | — Secrétariat de l'AUA, Ghana |
| 5. Mlle Irene Addai | — Secrétariat de l'AUA, Ghana |

Ordre du Jour

- Stratégie opérationnelle pour une plus grande efficacité et l'inclusion des parties prenantes ;
- Positionnement d'AfriQAN par rapport à l'Agence continentale d'Assurance Qualité et l'Accréditation
- Stratégie de Communication d'AfriQAN ;
- Réflexion sur l'Organisation de l'Assemblée générale d'AfriQAN ;

Ouverture

La réunion virtuelle du Conseil Exécutif du réseau AfriQAN a débuté à 11 h GMT par un mot de bienvenue du président, le professeur Bertrand Mbatchi, qui a brièvement parlé de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le monde entier, notamment sur les institutions d'enseignement supérieur et de recherche membres du réseau. Il a également réconforté les participants en déclarant que la vie continue et que dorénavant les choses doivent être faites différemment. Il a rappelé qu'AfriQAN a été mis en place par l'AUA en 2007, avec le soutien de la Banque Mondiale et de l'UNESCO et qu'il abrite le siège dudit réseau. Mais cela ne doit pas donner lieu à une quelconque confusion de rôle et de fonction de nature à constituer un frein pour le développement du réseau AfriQAN. Comme préoccupation majeure, il a souligné la nécessité de donner une nouvelle impulsion à AfriQAN, qui ne semble pas par exemple offrir suffisamment d'attractivité pour les membres francophones, au point d'augmenter leur adhésion.

Adhésion à AfriQAN et Stratégie de Communication

Certains membres du Conseil d'Administration se sont demandé si l'adhésion à AfriQAN concernait uniquement les Agences d'Assurance Qualité (AAQ) et également les Institutions d'Enseignement Supérieur (IES). Le coordonnateur d'AfriQAN a expliqué qu'il y avait deux niveaux d'adhésion comme le stipule les statuts : a) les Agences d'Assurance Qualité (AAQ) en tant que membres à part entière, avec une cotisation annuelle de 1 000 dollars et b) les IES en tant que membres associés, avec une cotisation annuelle de 500 dollars. L'AUA, qui est l'institution hôte de l'AfriQAN, est une organisation qui regroupe les IES en Afrique. Il est donc difficile d'avoir à la fois une institution membre de l'AUA et d'AfriQAN.

Le coordonnateur d'AfriQAN a fait parvenir au président un dépliant en anglais et en français pour qu'il donne son approbation et qu'il puisse également le diffuser dans le cadre de la campagne d'adhésion à mettre en œuvre. Il a ajouté qu'AfriQAN tentera également d'envoyer régulièrement des communications aux membres, éventuellement tous les trimestres, afin de les tenir informés des activités du réseau et de partager d'autres informations en lien avec

l'Assurance Qualité (AQ) en Afrique. Il a été suggéré et retenu d'organiser des réunions périodiques du bureau, pour renforcer les dynamiques en cours et la cohésion des membres.

L'un des points débattus a porté sur la possibilité de faire des IES des membres à part entière, afin d'augmenter le nombre d'adhérents ou de les maintenir comme membres associés puisqu'elles sont réglementées par des AAQ. Il a été convenu que pour faire des IES des membres à part entière, il faudrait modifier les statuts et faire adopter la modification par l'Assemblée générale. Finalement, on a plutôt opté pour maintenir le statu quo.

Toutefois, pour tenir compte du fait que tous les pays ne disposent pas d'AAQ, on a convenu d'inclure comme membres, toutes structures qui font office de régulateur d'Assurance Qualité soit au plan national, soit au sein du ministère de tutelle.

S'agissant des actions, le coordonnateur d'AfriQAN a expliqué qu'au départ, lorsqu'il y avait un financement de l'UNESCO et de la Banque Mondiale, différentes activités, notamment des ateliers de formation, des missions d'échange de personnel, un soutien à l'évaluation institutionnelle et des conférences annuelles, étaient organisées au profit des agences existantes et émergentes. Avec le manque de financement, il est difficile de soutenir ces activités d'Assurance Qualité. Il importe de ce fait que les membres payent leurs cotisations, qu'ils soient souvent relancés par rapport à leurs contributions, qu'on fasse de la mobilisation pour augmenter le nombre d'adhérents et qu'on renforce le sentiment d'appartenance de toutes les régions à AfriQAN.

AfriQAN en relation avec l'Agence continentale pour l'Assurance Qualité et l'Accréditation

Le président d'AfriQAN a relevé que la Commission de l'Union africaine (CUA) œuvre présentement pour la création d'une agence continentale d'Assurance Qualité et d'Accréditation, dans le cadre de son Agenda 2063 de l'Afrique que nous voulons. Il s'est alors interrogé sur la stratégie à développer pour que le réseau AfriQAN soit un acteur majeur de cette agence.

Cette agence constitue l'un des principaux livrables attendus de l'initiative d'Harmonisation de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation en Afrique (HAAQA), créée par la CUA. HAAQA doit produire notamment une étude de faisabilité pour l'Agence continentale et proposer des mesures importantes pour sa mise en place (définition du mandat, consultation des parties prenantes, rédaction des statuts et collaboration avec la CUA).

Le coordonnateur d'AfriQAN a informé les participants que profitant de leur présence à la réunion de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, lui et le secrétaire général de l'AUA ont fait une présentation pour prouver que les objectifs de cette Agence continentale sont les mêmes que ceux d'AfriQAN, à la seule différence qu'AfriQAN ne relevait pas d'une volonté politique de l'UA. Au cas où AfriQAN disposerait des ressources nécessaires, il pourrait réaliser toutes les activités prévues pour l'Agence continentale.

Le président a rappelé que lors d'une réunion à Dakar, en 2019, alors qu'on faisait le bilan de l'initiative HAAQA, il avait déjà avancé l'idée qu'AfriQAN puisse jouer ce rôle. A ce propos, il a toutefois ajouté que puisque l'AUA est l'institution hôte de AfriQAN, il s'avère important pour une meilleure visibilité et lisibilité qu'on sache qu'il s'agit bien de deux entités différentes.

Les membres ont convenu que la CUA devrait fournir des ressources à AfriQAN afin qu'elle remplisse cette fonction au lieu de créer une autre agence.

Dans cette perspective, il a été fortement recommandé que AfriQAN fasse preuve de dynamisme pour que son efficacité plaide en sa faveur et qu'il soit prêt à accepter si cela lui était demandé, de se doter d'un secrétariat distinct de l'AUA, afin d'envoyer à l'opinion internationale un signal fort d'autonomie et de maturité.

Le coordonnateur d'AfriQAN a signalé que bien que l'AUA ait écrit à la CUA dans le but de permettre à AfriQAN de jouer le rôle d'Agence continentale, aucune réponse n'a encore été reçue.

Les membres sont à cet effet encouragés à agir autant que possible pour qu'AfriQAN devienne une Agence Continentale. A ce sujet, les membres ont marqué leur accord en recommandant la nécessité de développer une telle stratégie autour du président d'AfriQAN pour plus de crédibilité dans la démarche, même si le soutien de l'AUA constitue un atout, en tant qu'un des membres du consortium de mise en œuvre de l'initiative HAAQA.

Assemblée générale d’AfriQAN

Le coordonnateur a expliqué que l’Assemblée générale ne pouvait pas être organisée en 2019, en raison d’un manque de financement. En effet, l’Union européenne (UE) a financé au fil des années la Conférence internationale sur l’Assurance Qualité dans l’Enseignement Supérieur en Afrique (ICQAHEA), organisée par AfriQAN, l’AUA et Guni-Africa. Grâce à ce financement, AfriQAN était en mesure d’aider les membres du Conseil d’Administration et certains membres en règle d’AfriQAN, à assister à la conférence et à participer en même temps à l’Assemblée générale d’AfriQAN. Malheureusement, l’UE a soutenu la Conférence des Recteurs, Vice-recteurs et Présidents des Universités Africaines (COREVIP) de l’AUA en juillet 2019 et n’a donc pas pu financer l’ICQAHEA en octobre 2019. Les membres en ont été informés et malheureusement, seuls l’ANAQ-SUP et la NUC étaient présents à l’Assemblée générale. Faute de quorum la réunion n’a pas pu se tenir.

En raison de la COVID-19, il a été convenu que l’Assemblée générale 2020 se tienne par visioconférence, le jeudi 22 octobre 2020 à partir de 11 h GMT.

RÉSUMÉ DES POINTS CLÉS

1. Le statut de membre à part entière doit être maintenu pour les AQ et celui de membre associé pour les IES.
2. Inviter les agences nationales d’Assurance Qualité (ANAQ, autres unités de Réglementation, par exemple les unités d’Assurance Qualité dans les ministères, etc.) à rejoindre AfriQAN, à travers une campagne de sensibilisation à déployer
3. Les AAQ sont encouragés à soutenir les activités d’AfriQAN, par exemple apporter leur appui aux AAQ existantes et émergentes
4. Tenir régulièrement des rencontres virtuelles, par exemple tous les trois mois ou selon les besoins.

6. Trouver des moyens agressifs pouvant aider à mobiliser des fonds pour soutenir AfriQAN.
6. Développer une stratégie pour produire un bulletin d'information d'AfriQAN en anglais et en français.
7. Le Président et les membres du Conseil d'Administration devraient également être impliqués dans le processus de lobbying afin qu'AfriQAN devienne l'Agence continentale pour l'Assurance Qualité et l'Accréditation en Afrique, dans la mesure du possible.
8. AfriQAN devrait être dissocié de l'AUA afin de prouver qu'AfriQAN est une entité distincte.
10. Envoyer les factures des cotisations impayées aux membres qui doivent.
11. Envoyer la notification pour la prochaine Assemblée générale qui se tiendra par visioconférence le 22 octobre 2020.
12. Commencer les préparatifs de la prochaine Assemblée générale.
13. Partager le procès-verbal de la réunion.

La réunion a pris fin à 13 : 40 GMT